



COMPTE RENDU DE SEANCE **CONSEIL MUNICIPAL DU 16/02/21**

(Art. L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

A l'ouverture de la séance

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GUERIN – GERMAIN – MORVAN – MARREL – MICHELOT/VARENNES – ALLENBACH – EIDESHEIM – BOUDOU – CASOLARO/MAILFERT – FRATE – BELMONTE – LAGESCARDE – ARNEAU – ROUSSEAU – MATOIS – LEPORI – VARGAS – GENDRON – CHAMBEU – PERU – LAFOREST – POIRIER – MATHONNET – CHABANON – MERLE – CLAUZON

Membres excusés : Monsieur BENARD qui a donné Procuration à Madame CLAUZON

Membres absents : Monsieur DEBARGE – Madame MONET

Secrétaire de séance : Madame Cathy MICHELOT – VARENNES élue à l'UNANIMITE

La séance est ouverte à 18 H 30 par Monsieur le Maire, Yannick GUERIN

En début de séance, le Maire propose à l'adoption de l'Assemblée délibérante le compte rendu du précédent Conseil municipal réuni le 10/12/2020, transmis avec la convocation du présent conseil.

Ce compte rendu, est adopté à l'**UNANIMITE**.

1/ ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES POUR LE CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL CONTRE LA COVID 19

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le contexte inédit de pandémie liée au Coronavirus, il est essentiel pour les collectivités territoriales de mobiliser leurs moyens afin d'envisager une sortie de la crise sanitaire par la vaccination du plus grand nombre des administrés du territoire.

Dans ce cadre et à un niveau territorial, les 4 communes, Ventabren, Coudoux, La Fare les Oliviers et Velaux, se sont engagées après concertation, à créer et financer solidairement le

fonctionnement d'une structure de vaccination implantée à la salle Sainte-Victoire - Jean-Marie Duron, sur la commune de Ventabren.

Grâce à la mobilisation du corps médical, du personnel soignant et des agents des collectivités, cette gestion mutualisée et territorialisée de la vaccination vise à permettre la vaccination prioritaire des administrés du territoire précité.

Ce centre de vaccination est destiné à recevoir et à vacciner les personnes selon les critères définis par le gouvernement et l'agence régionale de santé. En aucun cas le bâtiment n'est ouvert au grand public

La convention définit les relations entre le propriétaire et les 3 collectivités ainsi que les modalités en matière de mise à disposition du bâtiment, de personnel et de versement de la contribution financière au prorata de leur nombre d'habitants respectif. Un bilan financier de clôture sera établi et détaillé par poste de dépenses.

Une annexe financière détaillée par poste de dépenses sera transmise ultérieurement après le bilan financier de clôture dès que le Centre de vaccination ne sera plus actif.

Cette convention, dont le projet a été préalablement soumis à son examen, est consentie pendant la période de vaccination et la durée d'ouverture du centre intercommunal.

- *Mme Merle souhaite connaître pourquoi le choix s'est porté sur Ventabren alors que l'Espace Nova Velaux avait été rodé avec le 1^{er} centre COVID, et ce, à grand coup de communication.*

- *M. Le Maire explique que la mise en place du 1^{er} centre COVID s'est faite suite à une demande du Docteur BLANC dans une période anxiogène, exceptionnelle et grave. Il s'agissait d'accueillir des personnes qui présentaient des symptômes pour ne pas les accueillir dans les cabinets médicaux, pour donner un accès aux soins 24/24 et faciliter le transport aux urgences. L'Espace Nova Velaux se prêtait parfaitement à ce type de mission. La Commune de Velaux s'est proposée auprès des communes avoisinantes de réaliser ce centre d'accueil intercommunal, ce qu'elles ont immédiatement accepter.*

En ce qui concerne le centre de vaccination, le contexte est bien différent et ne nécessite pas le même dispositif. Néanmoins, l'objectif de mutualisation des coûts reste entier. Ainsi, après concertation avec les Maires des communes avoisinantes, M. Filippi, Maire de Ventabren a naturellement mis à disposition la salle Sainte Victoire. Celle-ci aujourd'hui répond aux attentes ; elle est idéalement située sur le plateau de Ventabren et présente une grande accessibilité. Le but dans ce choix est aussi de permettre, encore une fois, la mutualisation des moyens et du personnel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette convention qui deviendra caduque dès que la mission de vaccination du centre Covid-19 s'achèvera et qu'elle cessera d'exister.

Abstention : MME MERLE et M. CHABANON

2/ VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 SUR LA BASE D'UN RAPPORT

Rapporteur : Monsieur le Maire et M. Marrel

Le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se tenir au plus tôt 2 mois avant le vote du budget. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) précise que ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil municipal.

Les membres de l'Assemblée délibérante ont été destinataires du rapport qui présente les orientations budgétaires de la commune, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de

subventions, intégrant les évolutions des relations financières avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il retrace aussi la gestion de la dette, des ressources humaines et les principales opérations d'investissement.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il porte sur des objectifs et évolutions prévisionnels.

- M. Le Maire souligne avant le début de la présentation du rapport, que cette année sera voté le 1^{er} « vrai » budget de la mandature. En effet, le budget de 2020 a été voté le 24 juillet 2020 en situation de crise, assez rapidement après la mise en place de la nouvelle municipalité (pour mémoire, l'élection du maire et des adjoints a été faite le 4/07) et ne reflétait pas exactement la politique de la nouvelle municipalité.

Le ROB présenté aujourd'hui est à l'image des orientations politiques et découle d'un important travail collaboratif avec l'ensemble des services, des chefs de pôle et des adjoints et conseillers.

Il faut préciser qu'une nouvelle organisation a été mise en place : au-delà des nouveaux élus, de nouveaux agents sont arrivés. Chacun a dû appréhender et s'adapter au fonctionnement de la commune. Le travail budgétaire a permis d'associer chacun, élus et services, au travail de préparation de l'année 2021 et même pour les années suivantes.

Dans un premier temps, d'octobre à novembre, un état des lieux a été réalisé : il s'agissait de constater le fonctionnement de la commune et d'analyser les différents comptes administratifs. L'étude a porté sur les dernières années pour permettre de mieux comprendre les évolutions, les différents choix opérés par l'ancienne municipalité en terme d'emprunts, de projets, mais également les problèmes rencontrés au cours des derniers mandats. L'analyse des différents comptes s'est basée sur les budgets de 2014 à 2020 et a donné lieu à une note de cadrage. Le travail fourni par l'ensemble des chefs de service et des élus a été considérable et est à souligner. Ont été réalisées une quinzaine de réunions de pré-cadrage puis une restitution en commission municipale avec une synthèse qui constitue ce rapport d'orientations budgétaires.

L'objectif du ROB est d'exposer l'état des finances et d'expliquer les directions que la municipalité souhaite suivre accompagnées des modalités de mise en place du projet.

La question de réaliser un audit s'est posée mais les compétences au sein de la commune ont permis de présenter ce ROB très abouti.

M. le Maire en profite pour féliciter l'ensemble des élus et techniciens pour le travail réalisé. La présentation du rapport en Conseil Municipal se fait avec pour support un power point réalisé par le service communication et Mme Lagescarde que M. le Maire remercie pour ce travail pédagogique.

- Mme Dufresne, Directrice du service finances rappelle les différentes étapes budgétaires :

1^{ère} étape : Le débat d'orientation budgétaire qui se fait sur la base d'un rapport, le ROB (rapport d'orientation budgétaire). Celui-ci n'indique pas de chiffres précis et détaillés contrairement au Budget Primitif. Il s'agit d'un document d'objectif et préparatoire sur les grands volumes budgétaires.

Le ROB présenté ce soir détaille :

- les projets de 2021 ainsi que ceux à venir sur plusieurs années,*
- les orientations dans leur globalité,*
- l'évolution des charges courantes et de personnel*
- les recettes malheureusement en baisse pour certaines depuis quelques années,*
- les investissements pluriannuels ou non*
- l'état de la dette*
- les orientations en matière de la fiscalité.*

2^{ème} étape : Le vote du Budget Primitif qui acte les dépenses et les recettes de la commune en fonctionnement et d'investissement.

3ème étape : Les réajustements possibles en cours d'année avec des décisions modificatives présentées en Conseil Municipal (par exemple, il peut s'agir de l'encaissement de nouvelles recettes comme les subventions ou de l'abandon d'un projet...).

Mme Dufresne explique ensuite la structure d'un budget (section de fonctionnement et d'investissement) et le mécanisme de l'épargne qui aide à financer les projets et à laquelle s'ajoutent les recettes propres de la commune.

- M. Marrel présente en ce qui le concerne, une synthèse des années 2020 et les perspectives 2021.

M. Marrel présente d'abord la répartition des recettes composées notamment de 43% de recettes fiscales et de 28% de dotations de la Métropole. Il précise sur les recettes de l'état qui ont été divisées par 2 passant de 1 600 000 € en 2014 à 772 000 € en 2020 donc une perte de 860 000 € sur cette période.

M. Marrel présente ensuite la répartition des dépenses composées à 53% des charges de personnels et pour 37% des charges à caractère général. Il précise que leur évolution de 2014 à 2020 connaît des importantes variations indiquées dans le ROB. Par exemple, la gestion associative des crèches et du centre de loisirs est passée en DSP, délégation de service public, il y a eu une reprise en régie des spectacles qui étaient gérés par une association... M. Marrel précise que le budget primitif est en train d'être finalisé. Les dépenses semblent stabilisées au niveau des dépenses 2019.

M. Marrel met en avant l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement qui permettent de mettre en avant l'excédent de fonctionnement. Cet excédent a permis en 2019 de payer le capital des emprunts sans « ponctionner » dans les excédents capitalisés. M. Marrel fait ainsi un point sur les différents emprunts de la ville. Le rapport reprend l'ensemble des éléments pour une grande transparence. La charge de la dette est actuellement de 1 112€ par habitant contre une moyenne des communes de la même strate de 860€ par habitant. Néanmoins, cette charge va fortement baisser dans les années à venir pour attendre un niveau en fin de mandat inférieur aux communes de la même strate.

- Mme Belliot Directrice Générale des Services rappelle l'important travail budgétaire collaboratif. Celui-ci a porté sur les grandes masses de dépenses, de recettes, de la dette... mais le budget n'est qu'un outil au service du projet politique. Ce travail d'orientations budgétaires précise les enjeux de l'année 2021 et des années à venir. Il a été élaboré avec la participation des services et des élus. Il permet d'établir une feuille de route par délégations et services.

- Mme Belliot aborde les points du budget qui sont déclinés pôle par pôle :

Le premier pôle décrit est le pôle Enfance dont la délégation politique est confiée à Mme Catherine Michelot assistée par le Directeur de Pôle, M. JB Blache. Ce pôle est composé de 38 agents aux métiers différents, ATSEM, agents de restauration, cuisiniers, personnel administratif... La crise a impliqué un remaniement complet du service avec notamment la livraison d'une cinquantaine de repas par jour aux seniors en plus des 650 repas servis habituellement aux élèves des deux groupes scolaires mais également la mise en place de protocoles sanitaires lourds à gérer. Ce pôle n'est pas souvent abordé en Conseil Municipal alors Mme Belliot en profite pour tirer son « coup de chapeau » aux équipes qui ont dû et su s'adapter aux contraintes sanitaires. Aucune modification notable en terme de personnel sera notée en 2021. Le travail des équipes ira dans la continuité d'une alimentation locale, durable et bio et la mise en place de formations. Au niveau des charges générales, il est précisé que la DSP enfance, jeunesse sera présentée au prochain CM pour son futur renouvellement et que le suivi des marchés est important.

Le Pôle technique cadre de vie découle de la Délégation de Mme Coralie Morvan, assistée de M. Stoyanov Directeur des Services Techniques. Ce pôle comprend 3 services, espaces publics voirie, bâtiments et urbanisme. Le service gère également les grands travaux et marchés publics qui traitent par exemple les travaux de réhabilitation de la place Caire. Ce pôle est composé de 26 agents. Le travail budgétaire réalisé a été de rationaliser les dépenses : dès qu'une action supplémentaire est mise en place à la demande des élus ou des services, d'autres actions sont minorées et ce dans le but d'un parfait équilibre budgétaire.

Dans le Pôle culturel, la délégation a été donnée à M. Cédric Péru assisté de M. Hugo Conreaux Directeur du service culturel. Ce pôle est composé de 11 agents répartis à la Médiathèque, la programmation Nova en lien avec les écoles et le patrimoine musée. La médiathèque malgré le COVID n'est pas moins fréquentée : pour exemple 750 documents ont été délivrés mercredi dernier (Un travail conséquent lié aux normes sanitaires avec la désinfection des ouvrages est requis). De nombreuses actions sont prévues pour l'année 2021 et une nouvelle organisation des musées est

actuellement à l'étude. L'arrivée du Garrigatitan Méridionalis (dinosauré découvert dernièrement à Velaux) sera l'occasion de nouvelles actions. Enfin, la mise en place d'un espace dédié à l'accueil d'un groupe musical local est également à l'étude.

Le Pôle vie locale est un nouveau service qui remplace le service de la Maison des Associations et englobe d'autres acteurs initialement rattachés au pôle Enfance. Différentes délégations existent : M. Gabriel Germain s'occupe du service des sports, Mme Fabienne Mailfert du service CCAS et logements sociaux, M. Grégory Allenbach de l'économie et Mme Alexandra Eidesheim de la démocratie participative. Ce pôle est composé de 5 agents et a vocation de mettre en lien les différentes actions au sein du pôle. Par exemple, un même administré peut prétendre à avoir des renseignements sur des logements sociaux, mais aussi un lien avec une recherche d'emploi et une action associative. Une synergie peut être créée en partenariat avec les différents acteurs.

Le pôle police municipale est sous la délégation de M. Gabriel Germain assisté par M. Lionel Bry Responsable du service. Il est composé de 10 agents dont 3 ASVP et 7 agents de la PM. Des modifications dans l'organisation sont prévues pour mieux répondre aux attentes de la population. Le service travaille sur les incivilités et la salubrité notamment en collaboration avec les services techniques.

Le service communication qui est composé de 2 agents est placé sous la délégation de Mme Frédérique Lagescarde. Des mutations dans ce service sont également en cours avec la refonte de la revue le Velauxien, le développement de l'outil média...

Ces 6 pôles présentés sont des services opérationnels ; les services outils sont le pôle ressources et moyens, le pôle finance et population et le secrétariat général :

- Le pôle « ressources et moyens » regroupe, les ressources humaines, le service informatique et les archives. Il est composé de 4 agents dont une personne au service informatique qui devrait être renforcé par un assistant informatique. Un agent de prévention sera bientôt intégré à ce service car cette mission est obligatoire en matière de sécurité et prévention au travail.

- Le pôle finances et population est composé de deux secteurs : il regroupe les agents de l'accueil et de l'état civil et élection qui sont souvent la première porte d'entrée de la Mairie ainsi que le personnel travaillant sur les finances, élément phare de ce Conseil Municipal. Les finances découlent de la délégation de M. Albert Marrel assisté par Mme Dufresne, chef du pôle.

- Enfin, il y a le secrétariat général qui facilite la transmission de l'information et coordonne la réalisation des actes juridiques. Ce conseil permet la présentation de Mme Agnès Le Poncin qui prendra ses fonctions fin mars en remplacement de Mme Myriam Pernot partie à la retraite en fin d'année. Les missions principales sont celles de la gestion des conseils municipaux, gestion administrative, gestion du courrier auxquelles va être rajoutée une nouvelle mission concernant la transition pour accompagner la délégation de Fabrice Boudou.

Mme Belliot conclut sur le fait que les services sont compétents et bien organisés et permettront la réalisation du projet politique tel que décrit dans le rapport d'orientation budgétaire.

- M. Le Maire reprend la parole pour présenter les investissements. Il précise qu'ils sont très différents d'une année sur l'autre, que malgré des finances saines, la municipalité sera vigilante sur les années à venir pour éviter toute dérive et toute erreur d'appréciation.

Il ajoute qu'un effort sera fait sur la recherche de nouvelles subventions, des aides de l'Etat et financements complémentaires et sur le suivi des subventions déjà octroyées. En janvier, M. le Maire a rencontré les services du Conseil Départemental pour renégocier le CDDA Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement qui, pour information a été voté en 2014 pour un montant de 14.1 millions d'euros. Ce dernier n'a été réalisé qu'à 36%. Afin de ne pas perdre le solde, ce montant a été renégocié à hauteur de 8.9 millions d'euros. Cette somme sera échelonnée dans le temps. Certains projets de ce CDDA sont en cours comme celui de la place Caire. Le contrat donnera lieu à un vote en CM. Les autres dispositifs sont les contrats de travaux de proximité, les aides à la sécurité routière, à la Provence verte...

M. le Maire rappelle d'abord les projets en cours avec des subventions octroyées.

Il s'agit d'abord de la réhabilitation place Caire avec une montant de travaux de 2 445 943 € HT et un reste à charge déduction faite des subventions de 733 783 €HT (début des travaux avril 2021).

D'autres projets sont programmés :

- L'aménagement de la Garenne qui a été décidée suite à une opportunité de subvention exceptionnelle pour des projets d'aménagement paysager (aide à la reprise des investissements avec des travaux devant être réalisés avant fin 2021). Ce projet se fera dans la concertation, la réunion de samedi 13/02 était un début en matière de participation citoyenne

- L'aménagement des abords du stade pour remplacement de la haie qui meurt et réaliser la réfection du parking
- La modernisation de l'éclairage public avec une priorité sur la colline de Velaux
- Des travaux de voirie avec notamment des travaux sur le réseau des eaux pluviales des Olivades
- Des travaux de sécurité routière avec notamment des pistes cyclables
- La mise en liaison fibre en partenariat avec Orange
- La réfection des vieux cours de tennis.

Ces projets sont tous subventionnés, ce qui faisaient partie de notre programme de campagne : réaliser des investissements grâce à l'appui de nos partenaires.

Au-delà des projets de travaux, des études vont être diligentées à l'image des études thermiques sur les bâtiments.

Certains investissements ne peuvent malheureusement pas être financés pour le moment : il s'agit des acquisitions mobilières et de certains outils. Mais ces investissements relèvent de besoins étudiés au préalable, utiles au bon fonctionnement des services et à l'amélioration du cadre de vie.

M. le Maire affirme que, suite au travail budgétaire réalisé, il peut affirmer que le budget 2021 comme celui des années suivantes permettra de réaliser les engagements de campagne.

Ainsi, il réaffirme les engagements suivants :

Nous nous efforcerons de tenir nos engagements sans augmentation de l'impôt communal (les taux proposés au vote au prochain conseil municipal sont donc de 23.44% pour le foncier bâti et de 41.56% pour le foncier non bâti) et en poursuivant le désendettement, ce qui pourrait permettre de passer d'un endettement de 1112 € par habitant à 671 € par habitant en fin de mandat (en dessous de l'endettement national) avec une projection sans emprunt supplémentaire.

Nous nous sommes engagés à optimiser nos recettes en diversifiant les sources de financements et c'est ce que nous faisons sur ce budget 2021 avec un travail partenarial élargi du Département en passant par la Région, la Métropole et le Conseil de territoire du Pays Salonnais mais aussi la CAF ou l'Europe...

Comme vous l'avez vu, nous essayons de maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, nous allons nous attacher à bien comprendre les mécanismes métropolitains et comment se situe la commune au sein de la Métropole, cette grande collectivité qui a récupéré les compétences des différents Conseils de Territoires. Aujourd'hui nous constatons que certaines compétences nous échappent, que nos attributions de compensations sont importantes : nous allons faire en sorte de comprendre autant que possible les calculs de la CLECT et de mieux maîtriser ce mécanisme.

Les engagements de 2021 et après sont également axés sur le patrimoine communal qui nous est donné en héritage. Il est parfois la contrepartie de notre dette et nous allons pouvoir réaffecter ce patrimoine pour s'ouvrir des opportunités.

Enfin, pour chacune de nos actions, nous nous engageons à travailler en l'intelligence collective, élus, techniciens, avec tous nos partenaires ainsi que les 83 associations de la commune et la population à chaque fois que cela est possible.

En guise de conclusion, M. le Maire affirme que cet état des lieux confirme que nous héritons d'une situation financière contrainte mais saine, que le projet politique tel que défini lors de la campagne est réalisable si nous avançons, progressivement, ensemble, de manière créative, ambitieuse mais raisonnée. Le travail budgétaire permet d'organiser le démarrage du mandat, de fixer les directions à développer. Le budget primitif sera dévoilé en respectant ces orientations politiques dans les semaines à venir.

- *M. Chabanon reconnaît la qualité de la présentation et souhaiterait savoir s'il est possible d'en disposer.*
- *M. Le Maire n'y voit aucun inconvénient après vérification des copyrights.*

Après lecture de ce rapport, l'Assemblée délibérante est invitée à débattre des orientations budgétaires 2021.

Aucune question ni débat n'étant soulevée, M. Le Maire clôt ce débat et propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance des orientations budgétaires 2021, décide à **la MAJORITE** d'adopter le rapport sur la base duquel le débat s'est tenu.

Abstention : MME MERLE et M. CHABANON

Contre : MMES et MM. POIRIER – MATHONNET – BENARD – CLAUZON

3/ AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LE ¼ DES CREDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur Marrel

Les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37 sont les suivantes :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour les dépenses d'investissement suivantes :

NUMERO PROGRAMME D'INVESTISSEMENT-DESIGNATION	CREDITS INSCRITS SUR BP 2020	QUART DES CREDITS
12-ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE	102 866,62	25 716,65
13- ACQUISITION DE MATERIEL BUREAUTIQUE, INFORMATIQUE	229 075,64	57 268,91
14- ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	150 299,00	37 574,75
26-TRAVAUX SUR VOIRIE SUBVENTIONNES	591 587,16	147 896,79
33-TRAVAUX SUR BATIMENTS SUBVENTIONNES	1 801 194,15	450 298,53
TOTAL	2 875 022.57	718 755.63

Ces crédits permettront notamment :

- ✓ l'acquisition de matériel technique, bureautique, informatique et l'achat de véhicules nécessaires à la modernisation et au bon fonctionnement des services,
- ✓ la poursuite des travaux de réhabilitation des bâtiments de la Place F. Caire,
- ✓ la réalisation d'opérations subventionnées à 70% du coût HT par le Conseil départemental dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance économique, notamment l'aménagement d'un espace vert convivial et multigénérationnel sur le site de la Garenne dans le centre ancien, projet estimé à 144 000 € TTC bénéficiant d'une subvention de 84 000 €.

- M. Marrel précise que le vote de ce déblocage de crédit anticipé, permet à la commune de ne pas bloquer le fonctionnement des services et l'avancement des projets jusqu'au vote du budget primitif.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 de la commune les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits sur le budget 2020, comme reproduit ci-dessus,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal de l'exercice 2021 lors de son adoption.

Le Conseil municipal autorise le Maire à la **MAJORITE** à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 de la commune les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits sur le budget 2020, comme reproduit ci-dessus et à inscrire les crédits correspondants au budget communal de l'exercice 2021 lors de son adoption.

Abstention : MME MERLE et M. CHABANON

Contre : MMES et MM. POIRIER – MATHONNET – BENARD – CLAUZON

4/ DEBAT SUR LE RAPPORT PORTANT OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PACA SUR LA GESTION DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

Rapporteur : Monsieur M. le Maire

Par courrier du 25 novembre 2020, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Provence-Alpes-Côte d'Azur a transmis aux communes membres de la Métropole, une copie du rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les exercices 2016 et suivants, en application des dispositions de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la CRC à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la Chambre l'a adressé aux maires de toutes les communes membres de cet EPCI.

Le conseil municipal est invité à prendre acte des observations formulées par la CRC PACA dans son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à débattre sur ce présent rapport qui leur a préalablement été transmis.

- *M. Le Maire précise que la CRC a établi un état des lieux du fonctionnement de la Métropole de 2016 à aujourd'hui.*

On peut souligner que la Métropole s'est construite dans la « douleur » avec les EPCI composant le territoire : le SAN d'Istres, les Pays Salonnais et d'Aubagne, le pays d'Aix, l'EPCI de Martigues et la Communauté Urbaine de Marseille. A la mise en place de la Métropole, il s'agissait de faire remonter les compétences de chaque territoire avec une définition précise des dépenses accompagnant les compétences. Les EPCI peu volontaires pour intégrer la Métropole ont pu jouer les « mauvais élèves » en gonflant les coûts dans le but de percevoir plus facilement des versements plus importants...

Le rapport de la CRC fait ressortir qu'aujourd'hui le fonctionnement budgétaire de la Métropole est remis en question en raison notamment des disparités en terme de reversement des attributions de compensations, de différences d'objectifs... La Métropole est dans une mauvaise situation financière, très préoccupante. Peu d'argent est apporté aux grands projets alors que de nombreux projets très coûteux sont en cours ou à venir. Le pays marseillais a transféré une grande partie de ses compétences et les moyens à l'image de l'entretien des voiries. Les finances ne sont pas à la hauteur du projet.

- *Question de Mme Merle : Comment la commune s'est organisée pour travailler en mode projet avec la Métropole qui est compétente sur beaucoup de domaines ?*

Mme Belliot explique que la commune travaille avec les services centraux de la Métropole et avec le Conseil de Territoire du Pays Salonnais. M. le Maire a rencontré les acteurs du Conseil de territoire, les uns après les autres en fonction des différentes délégations et en lien avec la Directrice du CT 3 avec qui nous échangeons très régulièrement. Pour les services centraux, souvent domiciliés au siège de la Métropole à Marseille, nous essayons en fonction des thématiques de travailler en répondant par exemple à un appel à manifestation d'intérêt sur le commerce pour avoir un lien avec le service développement commercial, en travaillant avec le service de la CLECT, les services financiers... Nous utilisons des réseaux de connaissance comme il est coutumier de le faire au sein de ces grandes institutions. Par ailleurs, la lecture des rapports de Conseils Métropolitains nous informe du fonctionnement de la Métropole et sur les possibilités qui nous sont offertes. Le travail avec le GIC, Groupement d'intérêt Communal auquel adhère M. le Maire permet également de glaner des informations. Malgré un fonctionnement pas toujours simple à appréhender, nous arrivons à avancer sur les dossiers, que ce soit en matière de gestion des déchets, d'aménagement urbain... Nous avons créé au fil des années des liens avec certains services qui nous permettent de travailler ensemble.

- *M. Le Maire précise que les informations sont pyramidales, elles partent de l'Etat pour redescendre vers les EPCI, la Métropole, pour terminer par les communes. A partir d'information générale, on arrive à affiner au niveau local.*

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (deux absentions : MME MERLE et M. CHABANON), prend acte.

5/ ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIMENTS SITUES AUTOUR DE LA PLACE FRANÇOIS CAIRE

Rapporteur : Madame Morvan

La municipalité a entrepris la réhabilitation et l'aménagement de 6 immeubles mitoyens situés en bordure de la place François Caire en vue de rendre cet espace public plus vivant et plus attractif.

Différents relevés topographiques, études géotechniques et autres, mais également des travaux de désamiantage et démolition préalables à cette réhabilitation ont été réalisés au cours des derniers mois et ont permis à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de finaliser le dossier de consultation.

Les travaux ont ainsi été décomposés en 11 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Désamiantage
- Lot n° 2 : Démolitions / Gros Œuvre / Maçonnerie / VRD / Charpente métallique
- Lot n° 3 : Charpente bois / Couverture / zinguerie
- Lot n° 4 : Serrurerie / Menuiseries extérieures métalliques
- Lot n° 5 : Doublage / Cloison / Plafond / Revêtement sols et murs / Peinture
- Lot n° 6 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 7 : Menuiseries intérieures / Agencement
- Lot n° 8 : Plomberie
- Lot n° 9 : Electricité CFO/CFA
- Lot n° 10 : Chauffage / Ventilation / Climatisation
- Lot n° 11 : Ascenseurs

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 29/10/20 dans le BOAMP sous le n° n° 20-133047 ainsi que sur le profil acheteur de la commune la Provence Marchés Publics (www.laprovincemarchespublics.com). Le Dossier de Consultation des Entreprises était également téléchargeable sur ce même site.

La date limite de réception des offres était fixée au 16/12/20 à 17h00.

Les critères de sélection et leur pondération étaient les suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique de l'offre : 60 %

La valeur technique de l'offre a été appréciée au regard du mémoire technique présenté par chaque candidat. Ce dernier devait détailler 3 éléments de réponse (déclinés respectivement en plusieurs sous-critères) notés chacun à égalité de 0 à 10 points.

Les plis ont été enregistrés comme suit :

Nom du candidat (**)	N° du Lot	Montant HT Tranche ferme	Tranches Optionnelles lot 3 A4N, A3N, A2N, A4R, A3N, A2N.
AMPERIS	8	68 000 €	
AMPERIS	10	77 000 €	
AMS Ascenseurs	11	34 800 €	
Atelier de la Toiture	3	93 308,50 €	7 052,00 € 6 370,00 € 8 239,00 € 4 510,00 € 3 850,00 € 4 235,00 €
Azur Pro Energie	10	83 000,00 €	
BPVR	5	295 064,90 €	
CFA Division de NSA	11	34 900,00 €	
Couleur Locales	5	270 398,05 €	
Delt'Amiante	1	11 432,00 €	
Démolition Technologie	1	22 250,00 €	
Désamiantage France Démolition	1	19 890,00 €	

colex Technologies	1	22 750,02 €	
Gw Inox	4	153 608,35 €	
Hoes Environnement	1	21 310,00 €	
Isolea	1	14 728,82 €	
Les Compagnons du Barroux	2	1 298 475,25 €	
Méditerranée Désamiantage LP	1	8 800,00 €	
Midi Métal	4	101 058,60 €	
Sip Omnium Façade	1	27 515,50 €	
Best	9	123 636,00 €	
Best Second Œuvre	5	341 793,64 €	
Bouze	6	213 075,06 €	
Bouze	7	96 076,60 €	
Provençale de Peinture	5	227 419,50 €	
SC Paca	2	1 325 000,00 €	
JRC Désamiantage	1	17 430,00 €	
Serrurerie Oraisonnaise	4	129 041,00 €	
Serrurerie Oraisonnaise	5		
ÉTÉ	9	77 002,84 €	
Viriot Hautboout	8	73 760,00 €	
Viriot Hautboout	10	55 675,00 €	
Sontec	9	93 588,00 €	
SPT Maritime et Industriel	4	170 159,52 €	
Stop Amiante	1	12 683,08 €	

L'analyse des offres a été confiée au maître d'œuvre de l'opération, le groupement d'architectes PLO, ABH, LANGLOIS.

Les notations finales et les classements sont les suivants :

Lot n°1 : Désamiantage

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Delt'Amiante	44.00	30.79	74.79	2
Démolition technologie	50.00	15.82	65.82	4
DFD	50.00	18.59	68.59	3
Ecolex	36.00	15.47	51.47	9
Heos environnement	40.00	16.52	56.52	6
Isoléa	30.00	23.90	53.90	7
Méditerranée Désamiantage	40.00	40.00	80.00	1
Omnium Façade	30.00	12.79	42.79	10
JRC Désamiantage	32.00	20.20	52.20	8
Stop Amiante	32.00	27.75	59.75	5

Lot n°2 : Démolition / Fondations / Gros Œuvre / Structure métallique

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Compagnons du Barroux	42.00	39.53	81.53	2
SC PACA	46.00	40.00	86.00	1

Lot n°3 : Charpente bois / Couverture

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Atelier de la toiture	48.00	40.00	88.00	1

Lot n°4 : Serrurerie

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
GW Inox	16.00	26.32	42.32	4
Midi Métal	42.00	40.00	82.00	1
Serrurerie Oraisonnaise	42.00	31.33	73.33	3
SPTMI	44.00	23.76	67.76	3

Lot n°5 : Doublage / Plafonds / Revêtement sols et murs / peinture

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
BPVR	48.00	30.83	78.83	4
Couleurs locales	54.00	33.64	87.64	1
Best	54.00	26.61	80.61	3
Provençale de peinture	46.00	40.00	86.00	2

Lot n°6 : Menuiseries extérieures

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Menuiserie Bouze	32.00	40.00	72.00	1

Lot n°7 : Menuiseries intérieures / agencement

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Menuiserie Bouze	30.00	40.00	70.00	1

Lot n°8 : Plomberie

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Ampéris	46.00	40.00	86.00	2
Viriot Haubout	56.00	36.88	92.88	1

Lot n°9 : Electricité

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Best	56.00	27.82	83.82	1
ETE	42.00	40.00	82.00	2
Sontec	42.00	32.45	74.45	3

Lot n°10 : Chauffage / Ventilation / Climatisation

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
Ampéris	46.00	34.60	80.60	3
Azur Pro Energie	50.00	32.10	82.10	2
Viriot Haubout	56.00	40.00	96.00	1

Lot n°11 : Ascenseurs

Société	Note valeur technique	Note prix	Note finale	Classement
AMS	50.00	40.00	90.00	1
NSA	50.00	39.89	89.89	2

La commission des marchés à procédure adaptée ouverte constituée conformément à la délibération n°03-10/20 du 1er octobre 2020 s'est réunie le 11 février 2021 à 14h00 afin d'attribuer les marchés.

Après lecture et échanges concernant tous les points du rapport d'analyse, la commission a décidé de retenir le classement proposé et d'attribuer les marchés suivants :

Lot n° 1 - Désamiantage : Méditerranée Désamiantage
pour un montant HT de : 8 800.00 €

Lot n° 2 - Démolitions / Gros Œuvre / Maçonnerie / VRD / Charpente métallique : SC PACA
pour un montant HT de : 1 270 000.00 €

Lot n° 3 - Charpente bois / Couverture / zinguerie : Atelier de la toiture
pour un montant HT de : 127 564.50 €

Lot n° 4 - Serrurerie / Menuiseries extérieures métalliques : Midi métal
pour un montant HT de : 101 058.60 €

Lot n° 5 - Doublage / Cloison / Plafond / Revêtement sols et murs / Peinture : Couleurs locales
pour un montant HT de : 270 398.05 €

Lot n° 6 - Menuiseries extérieures : Menuiserie Bouze
pour un montant HT de : 207 044.56 €

Lot n° 7 - Menuiseries intérieures / Agencement : Menuiserie Bouze
pour un montant HT de : 96 076.60 €

Lot n° 8 - Plomberie : Viriot Haubout
pour un montant HT de : 73 760.00 €

Lot n° 9 - Electricité CFO/CFA : Best
pour un montant HT de : 112 775.00 €

Lot n° 10 - Chauffage / Ventilation / Climatisation : Viriot Haubout
pour un montant HT de : 66 605.00 €

Lot n° 11 – Ascenseurs : AMS
pour un montant HT de : 34 800.00 €

Les crédits nécessaires au démarrage des travaux sont prévus au rapport 3 du présent conseil avec l'ouverture du ¼ investissement puis seront inscrits sur le budget d'investissement à l'article 2313 programme BATSUB.

Le Conseil municipal est invité à :

- accepte la proposition de la commission des marchés à procédure adaptée,
- décide de retenir les entreprises énoncées ci-dessus pour l'attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'aménagement de la place François Caire pour un montant total HT de : 2 368 882.31 €
- autorise le Maire à signer les pièces du marché, préalablement mis à disposition des membres de l'Assemblée.

- Mme Coralie Morvan précise que le démarrage des travaux est fixé à début avril. Les notifications aux entreprises retenues seront envoyées fin février. Le délai d'exécution est de 14 mois y compris période de préparation.

Le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE**, se prononce favorablement sur la proposition émise par la commission des marchés à procédure adaptée de retenir les entreprises susmentionnées pour un montant HT de 2 368 882.31€ et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

Abstention : MMES et MM. POIRIER – MATHONNET – BENARD – CLAUZON

6/ GARANTIES D'EMPRUNT A LA SOCIETE ERILIA POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX FINANCES EN PLS OPERATION RESIDENCE LE CLOS DU PRESSEIR AVENUE SARAH BERNHARDT

Rapporteur : Monsieur Marrel

L'opération de réalisation de la résidence « le Clos du Pressoir », avenue Sarah Bernhardt, avec la construction de 63 logements dont 32 logements locatifs sociaux (LLS) est en cours de réalisation.

Une garantie concernant la construction de 6 logements sociaux PLS (Prêt Locatif Social) est sollicitée par la société ERILIA dans les conditions fixées conformément :

- Aux articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- A l'article 2298 du Code civil ;
- Au contrat de prêt N° 117039 en annexe signé entre ERILIA, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations préalablement transmis aux Conseil Municipal.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'accorder sa garantie à hauteur de 55,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 880 179,000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 117039 constitué de 5 Lignes du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil municipal, après examen du Contrat de Prêt qui lui a été préalablement transmis, est invité à accepter la garantie d'emprunt aux conditions énoncées ci-dessus et à autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

- *M. Poirier souhaite connaître le % de réaffectation des logements sociaux.*
- *M. Le Maire précise que ce mécanisme de garantie d'emprunt permet à la collectivité d'avoir un regard sur les attributions d'une part et d'autre part d'envoyer un signal fort à la Préfecture de volonté de se mettre en règle au regard des obligations et de favoriser la création de logements sociaux.*

Le Conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la garantie d'emprunt aux conditions énoncées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Abstention : MMES et MM. POIRIER – MATHONNET – BENARD – CLAUZON

7/ GARANTIES D'EMPRUNT A LA SOCIETE ERILIA POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX FINANCES EN PLUS/PLAI OPERATION RESIDENCE LE CLOS DU PRESSEIR AVENUE SARAH BERNHARDT

Rapporteur : Monsieur Marrel

L'opération de réalisation de la résidence « le Clos du Pressoir », avenue Sarah Bernhardt, avec la construction de 63 logements collectifs dont 32 logements locatifs sociaux (LLS) est en cours de réalisation.

Une garantie concernant la construction de 26 logements sociaux dont 16 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 10 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est sollicitée par la société ERILIA dans les conditions fixées conformément :

- Aux articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- A l'article 2298 du Code civil ;
- Au contrat de prêt N° 117044 en annexe signé entre ERILIA, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations préalablement transmis aux Conseil Municipal.
Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'accorder sa garantie à hauteur de 55,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 597 612,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 117044 constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil municipal, après examen du Contrat de Prêt qui lui a été préalablement transmis, est invité à accepter la garantie d'emprunt aux conditions énoncées ci-dessus et à autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la garantie d'emprunt aux conditions énoncées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Abstention : MMES et MM. POIRIER – MATHONNET – BENARD – CLAUZON

8/ CANDIDATURE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE – UNE COP D’AVANCE

Rapporteur : Monsieur Boudou

La commune est engagée depuis des années dans des actions liées à la transition en lien avec un tissu associatif mobilisé et des services publics sensibilisés au développement durable.

Différentes actions ont été mises en œuvre, à l'image de la qualité des repas confectionnés dans les cuisines centrales, de l'existence d'un PAEN (périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains) depuis 2011, ou des jardins familiaux associatifs.

La nouvelle municipalité, dans un souci de continuité des démarches entreprises par l'ancienne municipalité, souhaite valoriser et mettre en lien ces actions tout en dynamisant certaines nouvelles ambitions et en mobilisant les acteurs du territoire.

La Commune de Velaux a décidé de porter sa candidature au Label « Territoire durable – une Cop d'avance » porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. L'objectif de ce label est d'identifier, d'accompagner et de valoriser les collectivités qui s'engagent dans la transition écologique. Le Label les invite à s'engager dans un processus d'amélioration continue en fonction des spécificités locales. Ce label distingue les collectivités par 4 niveaux de performance.

Pour participer à cette labellisation, la Commune s'est préinscrite avant le 20 Novembre 2020 et a déposé un dossier de candidature avant le 31 Décembre 2020. Les délais de réponse étaient courts mais les services, les élus ainsi que les partenaires se sont mobilisés afin de constituer une candidature à la hauteur des engagements de la municipalité. Le jury d'attribution est composé de partenaires techniques et financiers regroupant des professionnels de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, de la DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), et l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement) ainsi que des agences d'urbanisme. La labellisation sera notifiée au printemps 2021.

Le dossier de candidature est composé de huit ambitions prédéfinies :

- Ambition 1 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale de développement durable
- Ambition 2 : Aménager durablement le territoire
- Ambition 3 : Soutenir la transition énergétique et s'adapter aux changements climatiques
- Ambition 4 : Accompagner le développement de la mobilité durable
- Ambition 5 : Favoriser le développement d'une économie locale responsable
- Ambition 6 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Ambition 7 : Promouvoir une alimentation durable
- Ambition 8 : favoriser l'écocitoyenneté, la santé, la culture et la cohésion sociale

Le dossier présenté comprend également une synthèse du plan d'actions.

Ce document permet de compiler les actions réalisées dans des secteurs extrêmement différents afin de créer des synergies et de donner un cadre à l'action de la municipalité. Le tableau de bord qui découle de la candidature permet, au quotidien, d'organiser les actions. Il servira également deux à trois fois par an lors d'un comité de pilotage qui fera le point sur l'avancée des actions, des points éventuels de blocage voire même des nouvelles actions.

Dans l'ambition 1, il a été prévu de présenter la candidature définitive au Label au Conseil Municipal.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la candidature de la Ville de Velaux au label territoire durable – une cop d'avance.

- M. BOUDOU présente le projet à l'aide d'un support visuel et apporte des précisions tout au long de l'exposé. Il rappelle que le Label territoire durable est un label porté par la Région Sud qui a pour objectif d'accompagner et valoriser les collectivités qui s'engagent dans la transition écologique. Ce label fait partie des objectifs de campagne au travers de la transition et la citoyenneté et du développement durable. Le diagnostic et les études nécessaires à la réponse à ce label, ont permis à la commune d'évaluer l'avancement et le niveau d'engagement de la commune par rapport à ces objectifs de développement durable. Le label permet de bénéficier de pré requis facilitant les financements publics. Il permettra également de fédérer les services et élus ; il permettra de travailler autour d'une dynamique commune. Le label sera attribué pour 3 ans.

Le dossier a été monté très rapidement car la commune n'en a eu connaissance que très tard. Néanmoins, le travail établi avec l'aide des services a permis d'être assez exhaustif. Le dossier pourra être étayé et enrichi par la suite.

Le label se décline en 8 ambitions qui ont été préalablement définies par La Région. L'aménagement durable du territoire a été un point très important. L'ambition n° 3 consiste à soutenir tout ce qui se rapporte à la transition énergétique avec pour exemple le projet de la Marie Thérèse relatif à la micro centrale électrique. Après étude, il a pu être constaté que beaucoup d'actions au niveau énergie sont menées... Mais, en ce qui concerne la commune, nous avons des améliorations au niveau thermique à apporter à nos bâtiments communaux. L'ambition n° 4 concerne, entre autre, l'amélioration des pistes cyclables. Pour l'ambition 5, on peut préciser que beaucoup d'actions sont menées avec par exemple l'association des commerçants de Velaux ; d'autres peuvent être lancées à l'image de la mise en place d'un dispositif « monnaie locale ». Pour l'ambition 6, nous pouvons compter sur les associations et les bénévoles avec le CCFF, l'AREMS, Alternative Velaux, les actions citoyennes mises en place par le service patrimoine qui permettent de valoriser Velaux. L'ambition n° 7 est une partie qui nous tient à cœur avec le souhait de faire manger bio et local, les enfants mais également les velauxiens. Les services de la commune ont déjà réalisé un gros travail sur ces sujets. La dernière ambition est valorisée grâce à une multitude d'actions proposées depuis des années par les citoyens, les associations, les entreprises... La cohésion sociale sera un marqueur fort de nos actions.

Un plan d'action reprenant tous ces éléments a été annexé pour une mise en place par les différentes délégations avec l'aide des services. Il pourra évoluer dans le temps avec les volontés de chacun des acteurs.

Des propositions ont été faites et elles seront mises en place tout au long du mandat.

- M. Boudou invite tout le monde à se manifester, à apporter des idées, une aide, ou à participer en parfaite collaboration.
- M. Chabanon confirme qu'il est très intéressé par l'ensemble de ces sujets... Il rappelle que la majorité s'était engagée sur un pacte de transition durant la campagne électorale, dont le principe était de réaliser une feuille de route assez conséquente. La recherche d'un nouveau Label remplace t-elle cette feuille de route ?
- M. Boudou précise que 15 mesures avaient été signées dans le pacte pour la transition. Ces mesures se retrouvent dans le Label. Mais la différence et l'avantage de la démarche est d'avoir une visibilité au niveau de la Région, et de permettre d'obtenir des conseils, des retours et des financements publics.
- M. Poirier s'étonne que ce point n'ait pas été présenté lors du précédent CM.
- M. Boudou précise qu'au mois de décembre le projet n'était pas abouti mais en cours de préparation et comme dit plus tôt le projet a été préparé très rapidement.
- M. Le Maire précise que le Label a été évoqué dans le précédent CM comme le démontre le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre approuvé en début de séance (page 17).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal prend acte.

9/ DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET ECHANGE D'UNE PARTIE DES PARCELLES BD N° 83P ET BD N° 89P SISES PLATEAU DE LA PALUN ENTRE LA COMMUNE ET SCI BACY

Rapporteur : Madame Morvan

Ce point est supprimé de l'ordre du jour

10/ DECLASSEMENT DU LA PARCELLE BD N° 88 APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AIRE DE LA PALUN

Rapporteur : Madame Morvan

L'Aire de la Palun est l'ancienne aire de battage du village. Elle est ouverte à la circulation publique.

Par délibération du 4 juin 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le classement dans le domaine public communal de l'Aire de la Palun et notamment la parcelle BD n° 88.

Une erreur matérielle s'est produite lors du classement dans le domaine public communal de la parcelle BD n°88. Cette parcelle n'est pas ouverte à la circulation publique et elle n'est pas utilisée par les riverains pour le stationnement de leurs véhicules.

Il est proposé de déclasser la parcelle BD n° 88 dans le domaine privé communal conformément à l'article L.2141-1 du code général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle BD n° 88 dans le domaine privé communal.

Le Conseil municipal, à **l'UNANIMITE**, se prononce favorablement sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle BD n° 88 dans le domaine privé communal.

Abstention : MMES et MM. POIRIER – MATHONNET – CHABANON – MERLE - BENARD – CLAUZON

11/ DONNE ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales imposent au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par l'Assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22.

N° DE DECISION	OBJET	DATE
MAISON DES ASSOCIATIONS		
2020/30	Convention de mise à disposition de minibus aux associations sportives	23/11/21
2021/01	Convention de mise à disposition de terrain et équipements municipaux pour le district de Provence de football et la ligue Méditerranée de football	12/01/21

POLE ENFANCE		
2021-02	Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental 13 pour les crèches La Poucinade et La Bressarelle	15/01/21
SERVICE ETAT CIVIL		
2020-31	Attribution d'une concession n° d'ordre 980 pour case columbarium - 15 ans	21/12/20
2021-03	Attribution d'une concession n° d'ordre 981 pour case columbarium - 15 ans	15/01/21
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
2021-04	Convention de partenariat pour la mise en commun de moyens pour la surveillance des incendies de forêts	21/01/21

Ainsi, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis la dernière liste arrêtée et présentée au dernier Conseil, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération n° 07-07/20 du 24/07/20 et n° 01-12/20 du 10/12/20.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal prend acte.

12 / - QUESTIONS ORALES

8 questions ont été posées par les conseillers municipaux de la liste « Velaux en Avant » (MMES et MM POIRIER – BENARD – MATHONNET – CLAUZON), dont le texte est reproduit ci-dessous « in extenso » :

- Question de Mme MATHONNET Céline

- 1) *À Noël dernier et compte tenu des restrictions gouvernementales, les enfants de l'école Jean Jaurès ont participé à une représentation filmée par l'espace Nova pour qu'elle soit par la suite retransmise aux parents. Pourquoi cette diffusion n'a toujours pas été réalisée à ce jour ?*

Les enfants de l'école Jaurès ont effectivement été filmés à l'occasion de la chorale de fin d'année par le service communication. Ceci s'est fait à la demande la directrice de l'école. Le montage prend un certain temps et n'est pas encore terminé ; le service communication est à ce jour en déficit de personnel car une personne a été testé positive à la COVID 19 et les cas contacts ont dû rester chez eux. Heureusement que Mme Lagescarde a pu aider le service notamment dans la réalisation du power point sur le Débat d'Orientation Budgétaire précédemment diffusé. A ce jour, nous sommes dans une situation particulière et tendue au niveau de ce service, l'absence de notre directeur de la communication et les priorités auxquelles il a fallu faire face, n'ont pas permis à ce jour un montage de ce moment festif.

- 2) *La nouvelle réglementation gouvernementale prévoit l'arrêt d'utilisation des masques en tissu dans les établissements scolaires. Que compte faire la commune pour aider les familles devant s'équiper de masques jetables de niveau 1 et dont le budget risque d'être conséquent ?*

La caisse des écoles a acheté et distribué des masques dès le mois de Novembre pour les écoliers comme pour les collégiens. Ces masques sont lavables 50 fois. Après vérification de nos services, ces produits correspondent à la nouvelle législation et peuvent être utilisés dans les écoles.

Afin de poursuivre cette action, la ville a la possibilité de racheter un lot de masques de niveau 1 qui seront distribués en fonction des besoins des écoles et collégiens. Ce serait une dépense de 2000€.

- Question de M. POIRIER Eric

3) *Dans Le Velauxien de novembre 2020, la municipalité promettait un début de travaux pour la place Caire en février 2021. Or, dans l'ordre du jour de ce conseil municipal vous prévoyez la tenue de la commission des marchés à procédure adaptée pour le 11 février 2021. Quand devraient donc débuter réellement les travaux ?*

Vous avez eu la réponse en participant à la commission MAPA jeudi 11 février et à ce présent Conseil Municipal. Nous avons entendu votre retour d'expérience selon lequel les travaux prendraient indéniablement du retard. Nous espérons que vous serez assez bienveillants par rapport à cela et indulgents sachant que vous connaissez le secteur du bâtiment et les difficultés liées. Les travaux devraient débuter au mois d'Avril 2021. Vous nous avez proposé de nous accompagner durant le temps des travaux et nous aurons effectivement besoin de vos connaissances.

- M. Chabanon insiste sur le fait qu'il sera nécessaire que nous soyons bien accompagné dans le suivi du chantier afin d'éviter tout désagrément.

M. Le Maire précise que nous avons un Maître d'Oeuvre et également un OPC (personne chargée de l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination des travaux) et que nous serons effectivement très vigilants.

4) *Parmi les travaux promis pour 2021 dans le programme des 100 jours, figuraient les pistes cyclables. A ce jour nous constatons que rien n'a été réalisé. Qu'en est-il ? De plus, les pistes cyclables présentes en sortie du village sont encombrées par des branches et des véhicules. Dans le cadre de la mobilité douce, qu'allez-vous faire ?*

Un budget a été effectivement affecté pour ce projet qui reste une priorité de notre programme (voir ROB). Nous ne souhaitons pas travailler dans la précipitation. C'est un projet complexe et impactant pour la voirie sur de nombreux aspects si l'on souhaite qu'il se fasse dans le respect des règles de sécurité.

Le projet d'une double bande cyclable n'est pas possible partout. Par exemples, il n'est possible que de réaliser une bande en contre-sens dans une montée en sens unique et parfois la chaussée et les trottoirs sont trop étroits. Ces exemples montrent la complexité de cette mise en œuvre. Les études sont cependant en cours, en particulier pour le déplacement de certains abris de bus via la Métropole, qui contribueront à un traçage cohérent sur la voie publique.

Nous ne voulons donc pas mélanger vitesse et précipitation en allant au plus vite coûte que coûte.

En ce qui concerne les branches en bout de piste cyclable, nous n'avons pas trouvé le lieu concerné avec notre responsable Voirie / espaces verts, Mme PIANETTI. M. Le Maire invite les élus à faire remonter les informations dès qu'ils en ont connaissance afin de régler les problèmes rapidement et non en question orale en Conseil Municipal.

- M. Poirier précise également que les véhicules roulent à une vitesse excessive sur la Départementale 20.

M. Le Maire constate également les incivismes et ajoute que la gendarmerie était en place au niveau de la Joséphine samedi 13 février pour contrôler notamment les quads et les motos.

- Question de M. BENARD Fernand

5) *En guise de vœux à la population, la municipalité a réalisé un clip vidéo. A combien s'élève cette réalisation ? A qui appartiennent les droits ? Et à qui profitent les retours de ce projet ?*

Cette réalisation a coûté 4 963€ en montage, prise de vue et de son.

Il faut mettre en perspective cette somme au regard des 20 000€ que coûte chaque année l'organisation des différentes cérémonies de fin d'année. Les paroles et la chanson ont été déposées à la SACEM. Le maire a cédé ses droits dès le mois de décembre à la ville.

Pour ce qui est des retours, plus de 20 000 vues ont été réalisées ; les habitants, agents, commerçants ont été mis en valeur. C'est une autre façon de parler de notre village. Le choix est critiquable mais tous les élus majoritaires ont voté le projet et tous les élus ont été conviés à participer à une prise d'image. M. le Maire précise : « Je tiens ici à rappeler aussi que nous vous avons associé et invité à figurer sur ce clip et qu'au jour J personne ne s'est présenté ». Néanmoins, tout le monde semble s'y être retrouvé !

6) *Les vitesses excessives en sortie de village ainsi que le non-respect de la ligne continue pour tourner sur le chemin de la Crau en venant de Rognac, sont souvent évoqués par les velauxiens. Quelles actions comptez-vous mettre en place pour la sécurité des citoyens ?*

Dans quels délais ?

Le service de police municipale a procédé à des contrôles renforcés de la vitesse ainsi que du franchissement de la ligne blanche. Ces contrôles renforcés ont permis une diminution des infractions constatées de 5 en moyenne à moins d'1 sur une journée de contrôle (Durée moyenne des contrôles 20 minutes matin et après-midi).

Nous prévoyons à nouveau des contrôles renforcés sur la vitesse et le franchissement de la ligne continue du lundi au vendredi et de solliciter également la brigade de gendarmerie pour les samedis et dimanches en fonction de ses disponibilités.

Dans le ROB, nous avons évoqué des réadaptations des horaires de la PM et les problèmes que rencontrent les velauxiens en matière d'incivisme routier ou en terme de dépôts sauvages...

Aujourd'hui nous travaillons toujours sur ce dossier. Le déploiement des outils de surveillance est à l'étude et nous allons choisir les meilleures solutions pour répondre à l'ensemble des problématiques en matière de sécurité (Exemple caméras mobiles pour mieux cibler les problèmes)

- Question de M. CLAUZON Laurine

7) *La gérante du foodtruck " la fée k fait " a annoncé son départ en vacances durant 2 semaines et demi. Qu'a prévu la municipalité pour compenser son absence sur la place François Caire ?*

M. le Maire comme l'ensemble des velauxiens se désolé de l'absence de Séverine qui va beaucoup nous manquer... Plus sérieusement, comme tous les commerçants, « La fée K Fait » peut fermer son activité quelques jours. Il n'y a pas

de contrat avec la ville et nous n'avons donc aucun moyen et d'envie d'encadrer ce principe. Par ailleurs, d'autres commerçants vendent le café sur la place le boulanger, la pomme d'amour avec Magalie qui ouvre un peu plus tard mais seront tout à fait ravis de servir les Velauxiens.

8) *Les velauxiens se plaignent depuis plusieurs semaines de bruits semblables à des coups de feu. Certains ont même retrouvé des cartouches sur la commune. La municipalité a-t-elle lancé une investigation à ce sujet ? Qu'en est-il aujourd'hui ?*

Nous sommes en effet tous témoins de ce problème. Il s'agit d'un trafic de gros pétards que des personnes achètent en Espagne et revendent sur Internet y compris à des Velauxiens. M. le Maire précise que des investigations sont en cours par la gendarmerie mais il ne peut malheureusement pas en dire plus.

8 questions posées par les conseillers municipaux de la liste « Ensemble avec passion » (MM. CHABANON – DEBARGE, MME MERLE)

- Question de M. CHABANON Philippe

1) *Pour les masques : ne serait-il pas possible de mettre en place une collecte sur la commune (devant les pharmacies, commerces, écoles) afin de permettre une filière de recyclage ?*

M. Le Maire précise que nous partageons cette préoccupation et que nous avons prévu une sensibilisation sur ce sujet pour ne pas mettre les masques à la poubelle recyclage mais dans la poubelle des déchets dans un sac fermé afin de ne pas contaminer les agents se chargeant de la propreté. Si vous avez, M. Chabanon, des propositions sur le sujet, je vous invite à vous rapprocher de M. Boudou en charge de la transition.

2) *Dans le cas des zones habitées, concernant le risque inondation, que fait-on au niveau communal pour prévenir et mettre en œuvre des mesures de mitigation visant à atténuer la vulnérabilité des biens existants ?*

Depuis l'arrivée de Laurence Pianetti, responsable des espaces publics aux services techniques, un accent très important a été posé dans ce sens. Suite aux dernières pluies, un certain nombre d'administrés s'est manifesté et depuis cet été, nous avons réalisé les travaux suivants :

		Montant HT	Montant TTC
	Velaux Assainissement		
24/08/2020	Curage pluvial service technique	230,00 €	276,00 €
10/09/2020	Curage pluvial Av de Lombardie, Av de Catalogne, Av des Açores	200,00 €	240,00 €
11/09/2020	Curage pluvial Av R. Cassin, Rd point des 4 tours, rue J. Roumanille	160,00 €	192,00 €
22/09/2020	Curage pluvial Les espradeaux, Vallon des Brayes, Av de la Gare, Av Baptistin Angles	400,00 €	480,00 €
05/10/2020	Débouchage pluvial 4 Tours	120,00 €	144,00 €
28/10/2020	Débouchage pluvial RD Point 4 Tours	70,00 €	84,00 €
10/11/2020	Débouchage pluvial Espradeaux	140,00 €	168,00 €
	S/Total		1 584,00 €
	Pundener		
	contrat annuel Entretien bassins de rétention, ruisseaux et terrains divers	21 800,00 €	26 160,00 €
20/09/2020	Curage fossé (Plaine De Pécut, Verane, Av Jean Pallet/ ZAC grd pont)	1 160,00 €	1 392,00 €
01/12/2020	Curage Espradeaux	550,00 €	660,00 €
	S/Total		28 212,00 €
	Calvin		
11/09/2020	Rue Georges Sand : réparation regard avaloir effondré	800,00 €	960,00 €
29/09/2020	Val des vignes : reprise exutoire pour écoulement des eaux de pluie à droite du n°8	1 019,00 €	1 222,80 €
29/09/2020	Pierre Puget : aménagement trottoir pour guidage des eaux de pluie au niveau du n°515	3 611,50 €	4 333,80 €
29/09/2020	Le clos Saint Vincent : dilation exutoire (grille existante) pour écoulement des eaux de pluie face PI	3 619,00 €	4 342,80 €
29/09/2020	Paul Cézanne : création avaloir devant grille existante face N°1040	860,00 €	1 032,00 €
25/11/2020	Gymnase Couderc : reprise de trottoir pour évacuation des eaux de pluie	807,50 €	969,00 €
25/11/2020	Avenue Jean Moulin : minéralisation espace autour transformateur	498,00 €	597,60 €
07/12/2020	Avenue Maréchal Ney : modification trottoir pour guidage des eaux de pluie devant le n°3	1 543,00 €	1 851,60 €
11/12/2020	Les restoubles : refecton revêtement devant le n°33	2 055,00 €	2 466,00 €
11/12/2020	Les restoubles : réparation réseau pluvial au niveau des N°51/52	4 666,00 €	5 599,20 €
11/12/2020	Boulevard Corot : Changement grille avaloir au niveau du N°56	1 060,00 €	1 272,00 €
04/02/2021	Marechal Ney : Reprise regard grille	2 130,00 €	2 556,00 €
	S/Total		27 202,80 €
	IE13		
	contrat annuel entretien des vallats (non assujettie à la TVA)	7 600,00 €	7 600,00 €
	S/Total		7 600,00 €
	Total		64 598,80 €
	Opérations à venir après le vote du budget		
	Auximob		
	Curage et inspection télévisée de canalisation de collecte d'eaux pluviales	1 550,00 €	1 860,00 €
	Calvin		
	Chemin des Espradeaux : modification voirie pour optimisation des écoulement des eaux de pluie	4 992,00 €	5 990,40 €
	Château d'If : Mise en place bordures pour détournement des eaux de pluie	3 474,00 €	4 168,80 €
	Pauline Plan : Aménagement caniveau grille	5 706,00 €	6 847,20 €

Il s'agit d'un axe de prévention prioritaire désormais pour le service des espaces verts et de la voirie.

- Question de Mme MERLE Valérie

3) *Compte-tenu de la réorganisation du travail suite à la crise sanitaire, pourquoi ne pas recenser du foncier (style Bastide Lopez) pour accueillir des salariés en mode Tiers lieu/coworking sur la commune. Il y a un réel besoin.*

Cette possibilité existe au sein de la fédération des entrepreneurs et sur d'autres lieux sur Velaux. Cela se fait quand il est possible de le faire. M. Allenbach Adjoint au service économie emploi est vigilant sur le sujet. Un espace dédié au coworking est d'ailleurs en cours au relais de la Verdière et devrait voir le jour rapidement. Les candidats doivent donc prendre contact directement avec lui ou se rapprocher du service économie qui les accompagnera dans cette démarche. Enfin, et comme il a été indiqué lors de la présentation du ROB, un état des lieux du foncier permettra éventuellement d'ouvrir d'autres sites.

4) *Projet de la place Caire, quel est le rétro planning, et quand les appels à partenaires café/restaurant et hôtel seront ils lancés ?*

Les travaux débiteront au début de second trimestre 2021. Compte tenu de cette perspective, il était prématuré de lancer trop tôt des appels à projet sur les différents lots commerciaux. Ces appels à projets seront lancés d'ici la fin de l'année, voire plus tôt si cela est possible. La priorité était de faire démarrer les travaux avant tout. Même si la municipalité souhaite voir avancer rapidement les projets, il est impératif de s'adapter à la charge importante de travail des agents de la collectivité. Les membres de l'opposition seront associés aux choix des candidats retenus.

5) *Sécheresse 2019, état de catastrophe naturelle : combien y avait-il de demandes au 31 janvier 2020 et avez-vous prévu de refaire une demande à la préfecture ?*

La ville a reçu 29 demandes pour 2020 et déjà 24 pour les premiers mois de 2021. Dorénavant, la ville déclare ces préjudices à la préfecture, en fin d'année et quel que soit le nombre de dossiers réceptionnés. Ceci doit permettre une meilleure lisibilité au niveau des services de la préfecture... et, avec, on espère, une meilleure prise en compte ! Les communes voisines qui ont été déclarées en état de catastrophe naturelle réalisent ces envois groupés avec une seule déclaration par an.

Un courrier a été envoyé cet été, nous allons relancer les services de l'Etat.

- Mme Merle s'interroge sur le fait que Rognac et Ventabren ont été reconnues en catastrophe naturelle.

M. Le Maire précise que c'est assez injuste mais la ville n'a aucun pouvoir sur le sujet, elle ne peut que mettre la pression pour une meilleure prise en charge par les services de l'Etat... La ville communique régulièrement dans le Velauxien pour inciter les administrés à établir leur déclaration.

- Question de M. DEBARGE Didier

6) *La situation économique et sociale du Pays Salonnais est impactée par la crise sanitaire que nous vivons. En tant que Vice-Président en charge du développement économique, de l'emploi et des Zones d'Activités au sein du Conseil de Territoire, quelles sont les actions que vous avez personnellement mises en place à ce titre et celles que vous avez envisagées sur tout le territoire Salonnais et particulièrement celui de Velaux, hormis celles menées par les Associations et Structures déjà impliquées dans le domaine économique et l'emploi des jeunes notamment qui fonctionnent déjà.*

3 questions se détachent... Que fait la Métropole, que fait le CT3 et que fait la commune et le Maire au travers de ces collectivités ? Le vice Président au sein de la Métropole M. Gazay est en lien direct avec l'Etat et la Région pour tous les plans d'aide ainsi que toutes les aides mises en place concernant la crise sanitaire. Les fonds sont votés et après ces votes, les communes sont relayées au rang d'exécutant. Le rapport de la CRC rappelle les moyens de chaque Conseil de Territoire. Globalement, au pays salonnais, seules les zones d'activité sont concernées et les sommes attribuées sont relativement faibles (exemple pour Velaux, 30 000 € sont réservés, ce qui est dérisoire au regard de nos besoins).

Le CT3 émerge ainsi sur les différents dispositifs de soutien économique aux entreprises. Voici quelques exemples d'aides au niveau des Conseils de Territoire : les commerces de presse ont reçu une petite aide ; le zoo de la Barben qui ne pouvait ouvrir a également reçu une aide, des entrées ont été offertes aux enfants de Velaux ; les aides aux librairies ont permis d'acheter des livres pour les écoles, une subvention plus importante à l'Agglopolo Provence Initiative a été attribuée.

Pour information, jeudi sera voté en Conseil Métropolitain, le plan d'aide de l'Etat à l'échelle métropolitaine. Des dossiers ont été montés au niveau du CT3. Pour Velaux, un projet de légumerie en lien avec le PAEN pour un montant de 500 000 € est inscrit.

Il est précisé que M. Le Maire a participé à de nombreuses réunions dans le cadre de ces actions au sein du Conseil de Territoire mais aussi auprès des associations qui soutiennent les entreprises : API, mission locale. Il a ainsi pu mettre en valeur et mesurer l'intérêt des acteurs locaux pour le projet de tiers lieu. Celui-ci est réellement perçu comme un booster de l'économie locale et de l'emploi sur la commune et sur le territoire. M. Le Maire sait pouvoir compter sur le soutien des partenaires de la ville dans le cadre de la mise en œuvre future.

Enfin, le service économie a accompagné, tout au long de cette crise, les démarches et porté l'information vers les entreprises et commerces locaux.

M. Allenbach apporte des précisions quant à l'économie de la commune. Le service économie emploi a réalisé un important travail de recensement des dispositifs et des aides à destination de tous nos acteurs économiques. Ces informations sont relayées par mail aux entreprises qui peuvent se rapprocher du service pour toute question ou précision. Un travail de phoning a été réalisé auprès d'elles pour échanger sur les difficultés économiques et sanitaires qu'elles peuvent rencontrer. Les PME sont globalement bien accompagnées par leur cabinet comptable et nous nous sommes chargés d'accompagner les petits artisans dans leurs démarches administratives.

En parallèle les services travaillent sur l'après COVID avec différents partenaires, institutions et l'associations des commerçants. La solidarité est de mise et le service met tout en œuvre pour accompagner l'ensemble des acteurs économiques de Velaux.

- Question de M. CHABANON Philippe

7) Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : de quand datent-ils ? Quand seront-ils revus ? Comment les consulter ?

Le DICRIM qui est un document conséquent est quant à lui finalisé grâce au travail et à la coordination de M. Fabrice Matois. Ce document fera l'objet d'une communication particulière dans le prochain Velauxien.

Le plan communal de sauvegarde est en cours de mise à jour : il sera effectif dans les semaines qui viennent. Nous le rendrons consultable.

8) Centre de vaccination : Comment se gèrent les plannings et les pénuries ?

Le centre de vaccination est en fonction, à Ventabren salle Sainte Victoire depuis le mercredi 20 janvier pour les soignants qui ont, à cette date expérimentés le dispositif. Pour le public, l'ouverture a eu lieu le jeudi 21 janvier.

Le centre sera à la charge des 4 communes : La Fare les Oliviers, Coudoux, Ventabren et Velaux. Notre commune émarquera au quart d'un budget allégé par rapport au centre COVID mis en œuvre au mois de mars. Les fluides du bâtiment et le poste de secrétariat d'accueil sont les principaux postes de dépense. Une évaluation financière très large prévoit pour 6 mois un coût de 25000€ à répartir sur les 4 villes.

La convention présentée ce soir en conseil décrit et engage les villes dans le cadre de ce dispositif.

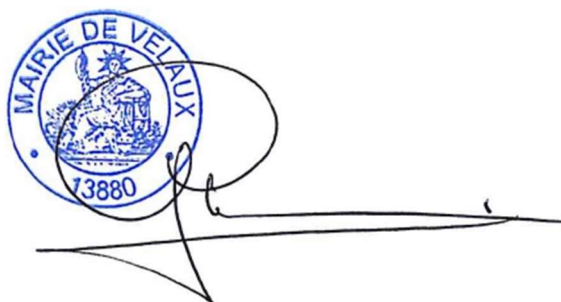
A noter par ailleurs qu'après deux semaines de fonctionnement, l'ARS a dû réduire le nombre de doses fournies, ce jusqu'à la fin mars, afin de pouvoir assurer les secondes injections.

Par ailleurs, la ville via le CCAS met en place un système de navettes vers Ventabren pour les personnes âgées dépendantes ou qui ne peuvent se déplacer. Ces navettes sont assurées par les bénévoles du CCAS que l'on salue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

LE MAIRE,

Yannick GUERIN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE VELAUX' with the number '73880' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.

Affiché aux portes de la Mairie le : 5 mars 2021